

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-770

présenté par  
M. Carrez et Mme Dalloz

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

I. – À la quatrième colonne de la deuxième ligne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« -2,1 »

le nombre :

« -1,6 ».

II. – En conséquence, à la même colonne de la dernière ligne du même tableau, substituer au nombre :

« -2,6 »

le nombre :

« -2,1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à se conformer aux obligations du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).